



# Validation

## Consignes



## Principe

**Il s'agit de l'évaluation de la concordance entre le signalement et la puce déclarés sous la mère et le cheval présenté.** La validation permet ainsi à la fois de confirmer l'identité de l'animal et d'obtenir une identification définitive la plus précise possible.

### EVOLUTIONS 2016 :

Depuis le 1er janvier 2016, le nouveau règlement européen impose le relevé du signalement graphique dès la première identification et son impression dans le document d'identification.

Deux procédures de validation cohabitent selon le modèle de document d'identification et la présence ou non d'un signalement graphique imprimé.



## Cas concernés

Procédure obligatoire uniquement pour :

- PS, AQPS, TF et pour les équidés Arabes et Anglo-arabes si participation à des courses d'hippodrome.
- Si reproduction : étalons et juments de race PS, AQPS, TF, Crème, Connemara, Lusitanien et Trakhener.



La vérification du signalement ne peut être réalisée qu'à partir de 12 mois excepté pour les produits destinés à l'exportation ou à une vente d'agence.

NB : la validation n'est pas nécessaire pour les foals destinés à des ventes type Arqana et possédant un nouveau modèle de document d'identification avec graphique imprimé.

## Principe

**Il s'agit de confirmer l'identité de l'équidé, d'apporter des précisions sur son signalement et d'établir un lien univoque entre le transpondeur et le document d'identification.**

**Elle se découpe en 2 étapes complémentaires**

- Une étape de **vérification du signalement** réalisée sur le terrain par un identificateur habilité (vérification de la puce, du sexe, de la robe, comparaison du signalement avec celui établi sous la mère et rectifications / adjonctions, réalisation du signalement graphique).
- Une étape de **validation administrative** réalisée au SIRE (Vérification de l'adéquation entre le signalement descriptif et le graphique, enregistrement des modifications et apposition d'un visa sur le document d'identification).

**Deux procédures différentes selon le type de document :**



- **Document édité avant 2016 sans graphique imprimé** : la vérification du signalement s'accompagne de la réalisation du graphique.
- **Document édité à partir du 1er janvier 2016 avec un graphique relevé sous la mère et imprimé** : nouvelle procédure sans réalisation systématique d'un nouveau graphique.



## Etape 1 : vérification du signalement par un identificateur habilité et annotation du document d'identification

### AU PREALABLE : doute sur l'identité de l'équidé ?

Avant de se lancer dans l'annotation du document d'identification, **il convient de lever tout doute sur l'identité de l'équidé** en comparant les éléments d'identification mentionnés dans le document d'identification (sexe, robe, transpondeur, signalement) et l'équidé présenté.



Lors de la vérification de signalement, l'identificateur est responsable de la confirmation ou non de l'identité de l'équidé qui lui est présenté.

La validation est une procédure qui concerne des équidés « à enjeux » pour lesquels la traçabilité de l'identité est un pilier essentiel de leur carrière future.

Dans les cas suivant, il est demandé d'effectuer un **nouveau relevé de signalement complet** (sexe, robe, transpondeur et graphique) sur un formulaire de signalement indépendant à joindre au document d'identification :

- **Modifications importantes du signalement** : apparition ou disparition d'une marque blanche importante sur la tête (en-tête, liste, ladre) ou sur les membres (plusieurs balzanes), modification importante de forme ou de position d'une marque blanche ...etc.
- **Non concordance du numéro de transpondeur lu avec le transpondeur notifié sur le document d'identification.**

Une enquête sera alors menée par le SIRE avec le cas échéant un contrôle ADN et/ou une ré-édition complète du document d'identification.

NB : en cas de doute important sur l'identité de l'équidé, vous pouvez réaliser un prélèvement sanguin en vue d'un futur contrôle ADN. Dans ce cas, il faut en informer le SIRE et attendre son avis avant tout envoi du prélèvement au laboratoire.



DOCUMENT D'IDENTIFICATION SANS GRAPHIQUE IMPRIME

<p><b>2</b> CASTRATION (Gelding)</p> <p>Signature et cachet du Vétérinaire Signature and stamp of the Veterinarian</p> <p><b>Thomas DE BEULE</b> Docteur Vétérinaire N° 0120 LAPALISSE Tél : 04 70 99 06 32 Le : <i>Sifci 10/6</i></p>	<p><b>4</b> IDENTIFICATION</p> <p>Vérification : mentionner 1) Rectifications, 2) Adjonctions. Verification of the description, include: 1) Amendments, 2) Additions.</p> <p><i>Signature et date</i> <i>18/10/20</i> <i>Sifci</i></p> <p>Noter et cocher votre numéro d'identificateur 3 Description taken with dam by:</p>	<p><b>5</b></p> <p>Signature et cachet du Vétérinaire agréé ou de l'Agence de l'IFCE Signature and stamp of qualified Veterinary Surgeon</p> <p><b>DOMINIQUE VAN DAMME</b> VÉTÉRINAIRE 58340 PÉREUILLE-LE-NOIR le : <i>18/10/2014</i> N° : 1234567</p>
--	--	--

<p><b>1</b> Transpondeur : Microchip</p> <p><b>250258!00000000</b></p>	<p>Signalement relevé le : 17/10/2014</p>
--	---

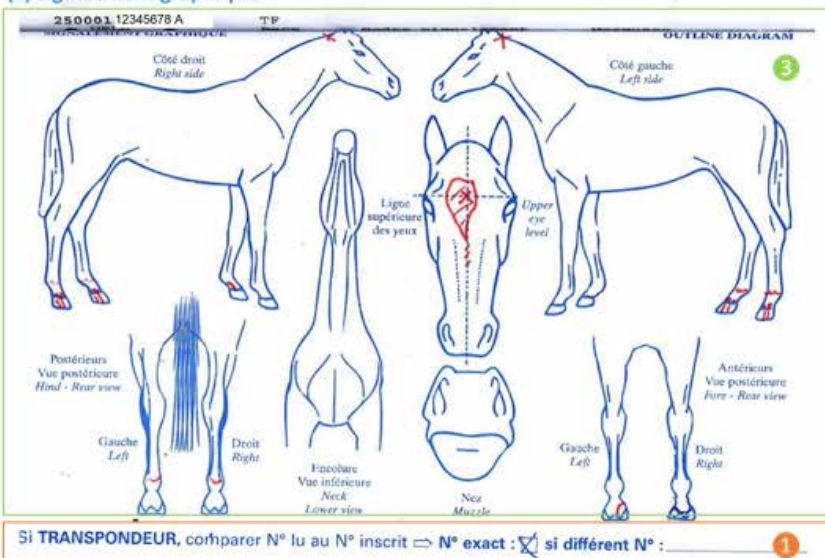
<p>Nom : <b>ENGILBER DU LOISIR</b> Name</p>	<p>Sexe - Sex : MALE Robe - Colour : BAI Filiation : COMPATIBLE ADN</p> <p><b>2</b></p>
---	---

**(A) signalement descriptif**

TÊTE : PORT POINÇON MELANGÉ PLUS A DROITE, INCLUANT UN EPI MEDIAN LIGNE  
 : SUPERIEURE DES YEUX, PROLONGE PAR QUELQUES POILS MEDIANS AU SOMMET DU  
 : CHANFREIN.  
 ANT.G : TRES PETITE TRACE SUR LE TALON INTERNE.  
 ANT.D : NRANT.  
 POST.G : BALZANE IRREGULIERE SUR LE BOULET, HERMINÉE.  
 POST.D : BALZANE IRREGULIERE SUR LE BOULET, HERMINÉE.  
 MARQUES : EPIS SOUS CRINIÈRE PRESQUE SYMETRIQUES AU SOMMET DE L'ENCOLURE.

= comparaison

**(B) signalement graphique**



SIRE - Ifce  
Route de Troche BP3  
19231 Amac-Pompador Cedex

www.ifce.fr  
info@ifce.fr

**0811 90 21 31**  
Service 0,06 € / min  
+ prix appel

Accueil téléphonique  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h





(édité avant 2016)

## 1 Confirmation du transpondeur

Cocher la case présente sous le graphique ou écrire « puce conforme » dans la partie [adjonctions/rectifications](#) 4

- si transpondeur supplémentaire lu ou implanté, noter le numéro dans la partie [adjonctions/rectifications](#)
- si plusieurs transpondeurs : notifier le/les transpondeurs lisibles dans la partie [adjonctions/rectifications](#)

## 2 Vérification du sexe et de la robe

Notifier toute [évolution de robe](#) dans la partie [adjonctions/rectifications](#) 4 (mentionner la robe observée)

En cas de castration, la case réservée à cet effet doit être complétée par le vétérinaire avec date, cachet et signature.

Si ce n'est pas le cas, apposer la mention « testicules non apparentes » dans la partie [adjonctions/rectifications](#) 4

## 3 Réalisation du signalement graphique

Réaliser le signalement graphique sur le document d'identification au stylo rouge conformément à ce qui est observé sur l'équidé.

## 4 Remplir l'encart rectifications / adjonctions

Notifier toutes les différences observées entre le signalement descriptif textuel (A) et le graphique réalisé (B) : position, forme, ajout d'une marque non décrite sous la mère, suppression d'une marque, précision sur la forme ou les caractéristiques.

Si aucune différence n'est observée, apposer la mention « signalement conforme ».

## 5 Date, cachet, signature et numéro de l'identificateur

Les éléments **date, cachet, signature et numéro d'identificateur** sont indispensables pour enregistrement de l'acte.

DOCUMENT D'IDENTIFICATION AVEC GRAPHIQUE IMPRIME

Code du transpondeur 250258700000000

**Partie B : Signalement graphique**  
Part B : Outline diagram

Section I

UELN : 25000116014509Z

3

la base de données

Part C : Castration, verification of the description, recording in database

**NOM - Name :** POMPONETTE

**N° SIRE - SIRE Number :** 12345678 A

**N° UELN :** 25000112345678 A

2

2) Castration - castration  
Date, lieu, signature et cachet du vétérinaire

le 15/04/2016 Uzarche

4

4) Vérification de la description

1) Rectifications

2) Adjonctions

Signalement conforme

2) Epis sous (unière à mi-encolure à Droite et à gauche

5

5) N° de l'identificateur

12345 - A

Nom et adresse, profession et signature de la personne qualifiée

DUPONT  
Ministre de l'Agriculture  
Bureau National de Rosières  
Identificateur n°

le 15/04/2016 Uzarche

Cachet de l'autorité compétente ou de l'organisme émetteur

N° transpondeur lu correspondant au n° transpondeur inscrit

Read transponder code corresponding to registered transponder code

Oui  Non

N° lu : \_\_\_\_\_

4/35



(édité après 2016)

### 1 Confirmation du transpondeur

Cocher la case présente en bas de la partie C

ou écrire « puce conforme » dans la partie [adjonctions/rectifications](#) 4

- Si transpondeur supplémentaire lu ou implanté, noter le numéro dans la partie [adjonctions/rectifications](#)
- si plusieurs transpondeurs : notifier le/les transpondeurs lisibles dans la partie [réservée au transpondeur](#)

### 2 Vérification du sexe et de la robe

Notifier toute [évolution de robe](#) dans la partie [adjonctions/rectifications](#) 4 (mentionner la robe observée vs robe mentionnée en page 1)

En cas de castration, la case réservée à cet effet doit être complétée par le vétérinaire avec date, cachet et signature.

Si ce n'est pas le cas, apposer la mention « [testicules non apparentes](#) » dans la partie [adjonctions/rectifications](#)

### 3 Pas de modification du signallement graphique original

Il n'est pas autorisé de modifier le graphique imprimé sur le document (forme, position, suppression).

Seul l'ajout d'une petite marque (épi, quelques poils blancs, petit ladre ou grisonné) est permis.

### 4 Remplir l'encart rectifications / adjonctions

Notifier toutes les différences observées entre le [signallement graphique initial imprimé](#) et vos observations terrain : position, forme, apparition d'une marque, suppression d'une marque, précision sur la forme ou les caractéristiques d'une marque.

Si aucune différence n'est observée, apposer la mention « [signallement conforme](#) ».

### 5 Date, cachet, signature et numéro de l'identificateur

Les éléments **date, cachet, signature et numéro d'identificateur** sont indispensables pour enregistrement de l'acte.





## Etape 2 : validation par le SIRE

Cette opération est effectuée par le SIRE. Elle consiste à **confirmer que le signalement contrôlé correspond bien au signalement initial** de l'équidé.

Le document d'identification original rempli par l'identificateur doit être envoyé à l'adresse ci-dessous, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le retour (gardez une photocopie du document avant de l'envoyer).

Institut Français du cheval et de l'équitation  
SIRE – Service traçabilité  
Route de Troche - BP 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR cedex

**IMPORTANT** : indiquer l'adresse à laquelle le SIRE doit retourner du document d'identification.

**Le document d'identification sera traité par le SIRE pour :**

- comparaison des éléments de signalement,
- enregistrement des évolutions de signalement dans la base de données,

NB : pour les documents édités avant 2016, le signalement descriptif textuel est modifié sur le document d'identification par le SIRE en rouge avec apposition d'un tampon « rectification » et notification du nombre de mots ajoutés ou rayés.

- validation (visa sur le document d'identification et enregistrement dans la base de données).



### Quelle preuve de la validation sur le document ?

Document édité avant 2016 : un tampon validation est apposé en page 3 du document d'identification (carré en bas à droite, « Certificat d'origine, validé le »).

Document édité après 2016 : un tampon validation est apposé sur la page du signalement graphique en page 3 du document d'identification. Un tampon est également apposé en page 4 (Partie C, « Cachet de l'autorité compétente ») pour justifier l'enregistrement des modifications de signalement.

Pour savoir si un document est déjà validé vous pouvez également consultez le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) > info chevaux > fiche du cheval